

**MA SIGNATURE SUR L'ACCORD DE MAINE SENIOR FARMSHARE 2023 INDIQUE QUE J'AI ÉTÉ INFORMÉ DE MES DROITS ET RESPONSABILITÉS EN VERTU DU PROGRAMME D'ALIMENTATION POUR SENIORS PAR LES MARCHÉS DES AGRICULTEURS (SFMNP), ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM DE PROGRAMME DE MAINE FARMSHARE SENIOR (MSFP), DÉCRIT ICI.**

**ÉLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS**

- Je certifie que les renseignements que j'ai fournis pour la détermination de mon éligibilité sont exacts.
- Je comprends que les responsables du programme peuvent vérifier les informations contenues dans le présent formulaire parce qu'elles sont liées à l'obtention d'une aide fédérale.
- Je comprends que le fait de faire intentionnellement des déclarations fausses ou trompeuses ou de déformer, dissimuler ou cacher des faits peut entraîner mon remboursement au programme *Maine Senior FarmShare*, en espèces, de la valeur des prestations alimentaires qui m'ont été indûment accordées et peut m'exposer à des poursuites civiles ou pénales en vertu de la législation de l'État et de la législation fédérale.

**RENSEIGNEMENTS SUR FARMSHARE**

- Je ne peux m'inscrire qu'auprès d'un seul agriculteur par an.
- Je ne vis pas dans le même foyer que l'agriculteur et je ne suis pas un membre de sa famille immédiate.
- Je suis tenu de remplir mes obligations par rapport à cette ferme, sauf circonstances atténuantes.
- Si je ne remplis pas mes obligations, l'agriculteur doit retourner les prestations non dépensées à l'État.
- Si l'agriculteur et moi-même déterminons, avant le 31 août, que je ne serai pas en mesure d'utiliser la totalité de ma part avant la fin de la saison, mon solde inutilisé peut être redistribué à d'autres personnes éligibles.
- Si je ne retire pas la totalité des 50 dollars de produits à la date convenue, l'agriculteur peut mais n'est pas obligé de me livrer le solde des produits *FarmShare*.
- Si je ne suis pas en mesure d'accomplir ces actions moi-même, je peux désigner une personne (donner une procuration) pour agir en mon nom en remplissant un formulaire de procuration. Ce formulaire est disponible auprès de l'agriculteur et peut être rempli à n'importe quel moment de la saison du programme.

**NON-DISCRIMINATION, PLAINTES ET RECOURS**

- Il est interdit au MSFP d'exercer toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), le handicap, l'âge ou des représailles ou de se livrer à des représailles ou à des actes de rétorsion pour des activités antérieures de défense des droits civils. Si j'estime que mes droits ont été enfreints, je peux déposer une plainte pour discrimination.
- Je comprends que si j'ai une plainte contre les pratiques de l'agriculteur, je peux déposer une plainte par la poste auprès du Département de l'Agriculture, de la Conservation et des Forêts du Maine (DACF), Maine Senior FarmShare Program, 28 State House Station, Augusta, ME 04333-0028, ou par téléphone (207-446-5550) ou par télécopieur (207-287-7548).
- Je comprends que je peux faire appel de toute décision prise par le programme *Maine Senior FarmShare* concernant mon éligibilité au Programme d'alimentation des seniors par les marchés de producteurs. Contactez le responsable du programme MSFP (207-446-5550) pour toute question.

**DONNÉES SUR LA RACE ET L'ORIGINE ETHNIQUE POUR LES DOSSIERS DE L'USDA**

Les informations demandées dans le formulaire d'accord pour les personnes âgées sont compilées par le programme *Maine Senior FarmShare* afin de se conformer aux réglementations fédérales en matière d'archivage. Vous n'êtes pas tenu de fournir ces informations, mais nous vous encourageons à collaborer.

**RESSOURCES ET OPPORTUNITÉS SUPPLÉMENTAIRES**

Les personnes qui remplissent les conditions requises pour bénéficier du programme *Maine Senior FarmShare* peuvent également prétendre à d'autres avantages. Contactez votre agence locale pour seniors (*Area Agency on Aging*) en appelant le **1-877-ELDERS-1** (1-877-353-3771) au sujet de ces opportunités ou effectuez un test d'auto-évaluation en ligne : [benefitscheckup.org](https://benefitscheckup.org)

Ces programmes peuvent comprendre :

*Cette institution adhère au principe de l'égalité des chances.*

Revenu complémentaire de sécurité (SSI)	MaineCare (Programme de l'État du Maine de santé aux enfants et aux personnes au dessus de 65 ans, aux personnes handicapées ou à faibles revenus)
Programme d'aide alimentaire supplémentaire (SNAP)	Maine Rx Plus (Programme de l'État du Maine d'assistance aux dépenses de médicaments)
Maine Harvest Bucks et Farm Fresh Rewards (Programme d'allocations pour privilégier l'achat de fruits et de légumes du Maine)	Programme de médicaments à faible coût
Programme d'aide à l'énergie résidentielle (Home Energy Assistance Program, HEAP)	Programme d'épargne Medicare (Programme fédéral de santé aux personnes au dessus de 65 ans ou en dessous en cas de handicap, quel que soit le revenu)

## AUTRES RESSOURCES D'ÉTAT

- Département de la Santé et des Services Sociaux, Bureau des services aux personnes âgées et handicapées (*Department of Health & Human Services Office of Aging & Disability Services, OADS*)
  - [maine.gov/dhhs/oads/](http://maine.gov/dhhs/oads/)
- Le Programme d'aide alimentaire d'urgence (*Emergency Food Assistance Program, TEFAP*)
  - [maine.gov/dacf/ard/tefap/index.shtml](http://maine.gov/dacf/ard/tefap/index.shtml)

## DÉCLARATION DE NON-DISCRIMINATION DE L'USDA

Conformément à la loi fédérale sur les droits civils et les politiques du Département d'Agriculture des États-Unis (USDA) il est interdit à cette institution d'exercer une discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), le handicap, l'âge ou de se livrer à des représailles ou à des actes de rétorsion pour des activités antérieures de défense des droits civils.

Les informations sur les programmes peuvent être proposées dans des langues autres que l'anglais. Les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'autres moyens de communication pour obtenir des renseignements sur le programme (p. ex. en braille, en gros caractères, par audio, en langue des signes américaine) doivent en faire la demande auprès de l'État ou de l'organisme local qui gère le programme ou du centre TARGET de l'USDA au (202) 720-2600 (service vocal et ATS) ou contacter l'USDA via le Centre relais d'accessibilité au téléphone (*Federal Relay Service*) au (800) 877-8339.

Pour déposer une plainte de discrimination vis à vis du programme, un plaignant doit remplir un formulaire AD-3027, [Formulaire de plainte de discrimination du programme de l'USDA](https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR_%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf) qui peut être obtenu en ligne à l'adresse suivante : [https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR %20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf](https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/USDA-OASCR_%20P-Complaint-Form-0508-0002-508-11-28-17Fax2Mail.pdf), auprès de n'importe quel bureau de l'USDA, en appelant le (866) 632-9992 ou en écrivant une lettre adressée à l'USDA. La lettre doit inclure le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu'une description écrite de l'action discriminatoire présumée, suffisamment détaillée pour informer le secrétaire adjoint aux droits civils (ASCR) de la nature et de la date d'une violation présumée des droits civils. Le formulaire AD-3027 dûment rempli ou la lettre doit être envoyé(e) à l'USDA par :

- (1) **courrier** :  
U.S. Department of Agriculture  
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights  
1400 Independence Avenue, SW  
Washington, D.C. 20250-9410;
- (2) **télécopie** :  
(833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou
- (3) **courriel** :  
[program.intake@usda.gov](mailto:program.intake@usda.gov).